



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 16 mai 2017 à 16 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, messieurs les conseillers Maxime Tremblay et Martin Lajeunesse formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Est absente, madame la conseillère Myriam Nadeau.

Sont également présents, mesdames Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier et M<sup>e</sup> Camille Doucet-Côté, assistante-greffière.

CE-2017-408\*

**SUBVENTION DE 4 500 \$ - CONOURS DE MUSIQUE DU CANADA - CONCERT GALA - SALLE ODYSSEE DE LA MAISON DE LA CULTURE DE GATINEAU – 12 JUILLET 2017**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à émettre un chèque de 4 500 \$ à l'ordre de Concours de musique du Canada, situé au 69, rue Sherbrooke Ouest, Montréal, Québec, H2X 1X2, à titre de subvention pour la tenue de leur Concert gala qui se tiendra à la salle Odysée de la Maison de la culture de Gatineau, le 12 juillet 2017.

Le trésorier est autorisé à puiser la somme de 4 500 \$ à même les imprévus et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11600-972	4 500 \$	Subventions diverses - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-99900-999	4 500 \$		Imprévus - Autres
02-11600-972		4 500 \$	Subventions diverses - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mai 2017.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2017-409\*

**AUTORISATION TRÉSORIER - PROGRAMME DE RÉNOVATION  
RÉSIDENTIELLE DE LA VILLE DE GATINEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2016-670 du 30 août 2016, a adopté la phase II du Programme de rénovation résidentielle de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2016-951 du 6 décembre 2016, a adopté le Programme d'investissements pour l'année 2017 comprenant une somme de 1 200 000 \$ pour le Programme de rénovation résidentielle de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par ses résolutions numéros CM-2016-937 et CM-2016-938 du 15 novembre 2016, a dégagé la somme de 1 100 000 \$ relative aux soldes des programmes Rénovation Québec des années antérieures;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2016-980 du 6 décembre 2016, a adopté le Règlement numéro 518-5-2016 concernant le Programme d'aide financière à l'acquisition d'une propriété sur une partie du territoire de l'Île de Hull;

**CONSIDÉRANT QU'**une somme de 600 000 \$, provenant des soldes des programmes Rénovation Québec des années antérieures, a été identifiée afin de bonifier le Programme de rénovation résidentielle de la Ville de Gatineau pour les demandeurs ayant bénéficié du Programme d'aide financière à l'acquisition d'une propriété :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à :

- puiser à même le Programme d'investissements 2017, la somme de 1 200 000 \$ pour financer la phase II du Programme de rénovation résidentielle de la Ville de Gatineau, adopté par sa résolution numéro CM-2016-670 du 30 août 2016;
- approprier une somme supplémentaire à même le pro forma du Programme triennal d'immobilisations 2016 de 600 000 \$, provenant des soldes aux programmes de Rénovation Québec des années antérieures et alloué ce montant au budget du Programme de rénovation résidentielle de la Ville de Gatineau, phase II;

Cette somme sera toutefois exclusivement réservée aux demandeurs ayant bénéficié du Programme d'aide financière à l'acquisition d'une propriété et ne sera disponible que jusqu'à l'expiration du délai prévu à l'article 22 du règlement numéro 518-5-2016;

- effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2017-410\*

**ENTENTE PRÊT D'UN IMMEUBLE MUNICIPAL (BAIL) ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LE CERCLE DE FERMÈRES DE MASSON-ANGERS POUR LE 57, CHEMIN DE MONTRÉAL EST, SOUS-SOL DU CENTRE DE SERVICES DE MASSON-ANGERS - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MARC CARRIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Cercle de fermières de Masson-Angers est une corporation à but non lucratif, dûment incorporée selon la troisième partie de la Loi sur les compagnies, sous le numéro de matricule 1143284983;

**CONSIDÉRANT QUE** le Cercle de fermières de Masson-Angers est implanté dans le secteur de Masson-Angers depuis 1957;

**CONSIDÉRANT QUE** les locaux sont disponibles et déjà occupés par le Cercle de fermières de Masson-Angers au centre de services de Masson-Angers;

**CONSIDÉRANT QUE** le maintien du Cercle de fermières Masson-Angers dans les locaux du centre de services de Masson-Angers contribuera à la stabilité et la revitalisation du Vieux-Masson :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'entériner l'entente de prêt d'un immeuble municipal (bail) et ses annexes avec le Cercle de fermières de Masson-Angers;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer l'entente de prêt d'un immeuble municipal (bail) et ses annexes en vigueur pour une durée de cinq ans (2017 à 2022), permettant au Cercle de fermières de Masson-Angers d'occuper gratuitement les locaux indiqués au plan CRO-17-062, le centre de services de Masson-Angers, se trouvant au sous-sol du bâtiment situé au 57, chemin de Montréal Est, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017 jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2022.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2017-411\*

**ENTENTE PRÊT D'UN IMMEUBLE MUNICIPAL (BAIL) ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE TRANSPORT COMMUNAUTAIRE DE GATINEAU POUR LE 57, CHEMIN DE MONTRÉAL EST, REZ-DE-CHAUSSÉE DU CENTRE DE SERVICES DE MASSON-ANGERS - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MARC CARRIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Coopérative de solidarité de transport communautaire de Gatineau est une corporation à but non lucratif, dûment incorporée selon la Loi sur les coopératives (RLRQ, C. C-67.2), sous le numéro de matricule 1171945125;

**CONSIDÉRANT QUE** la Coopérative de solidarité de transport communautaire de Gatineau est à la recherche d'un local administratif;

**CONSIDÉRANT QUE** des espaces de bureaux sont disponibles au centre de services de Masson-Angers;

**CONSIDÉRANT QUE** l'arrivée, dans le secteur de Masson-Angers, de la Coopérative de solidarité de transport communautaire de Gatineau contribuera à la revitalisation du Vieux-Masson;

**CONSIDÉRANT QUE** la mission de la Coopérative de solidarité de transport communautaire de Gatineau est d'offrir un mode de transport complémentaire à ceux existants pour les usagers des organismes communautaires membres désirant participer aux activités et services des organismes communautaires de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** la Politique de développement social comprend une orientation ciblant spécifiquement le transport en ces termes : la consolidation du transport collectif et la diversification des modes de transport;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a adopté la résolution numéro CM-2016-590 du 5 juillet 2016, dans laquelle il reconnaît que le transport communautaire est un projet essentiel et complémentaire au transport en commun pour les clientèles vulnérables et qui appuie les démarches du Comité sur le transport communautaire :

#### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'entériner l'entente de prêt d'un immeuble municipal (bail) et ses annexes avec la Coopérative de solidarité de transport communautaire de Gatineau;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer l'entente prêt d'un immeuble municipal (bail) et ses annexes en vigueur pour une durée de deux ans (2017 à 2019), permettant à la Coopérative de solidarité de transport communautaire de Gatineau d'occuper gratuitement le local indiqué au plan CRO-17-01, se trouvant au rez-de-chaussée du centre de services de Masson-Angers situé au 57, chemin de Montréal Est, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017 et se terminant le 30 avril 2019.

La valeur annuelle en services que la Coopérative de solidarité de transport communautaire de Gatineau recevra est évaluée à 3 024 \$.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2017-412\*

#### **DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016 DE LA CORPORATION DU CENTRE CULTUREL DE GATINEAU (MAISON DE LA CULTURE) ET APPROPRIATION DU SURPLUS POUR L'ACQUISITION D'IMMOBILISATION**

**CONSIDÉRANT QUE** le surplus financier de la Corporation du centre culturel de Gatineau, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016 est de 240 411 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** cette somme de 240 411 \$ doit être retournée au surplus de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation du centre culturel de Gatineau doit acquérir certains équipements afin de maintenir la qualité de ses installations à jour;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du protocole d'entente entre la Maison de la culture de Gatineau et la Ville de Gatineau, la Corporation du centre culturel de Gatineau peut réinvestir ses surplus pour l'achat d'immobilisations nécessaires au bon fonctionnement;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de sa séance tenue le 10 avril 2017, le conseil d'administration de la Corporation du centre culturel de Gatineau approuvait la liste des projets suivants :

Nappe, chevalet, cordon de foule, meubles (Salon vert)	2 200 \$
Caméra vidéo	650 \$
Écran HP	250 \$
Tablette électronique	1 700 \$
Module de paie (élimination du papier)	1 600 \$
Stores dans le Centre d'exposition Art-Image	1 000 \$
Mise à niveau des consoles de sonorisation	14 000 \$
Projecteur vidéo 12k HD avec ensemble de lentilles	<u>36 000 \$</u>

**Total des immobilisations :** **57 400 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation du centre culturel de Gatineau demande de verser un montant de 50 000 \$ pour les activités entourant le 25<sup>e</sup> anniversaire de la Maison de la culture de Gatineau pour l'année 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation du centre culturel de Gatineau demande de verser un montant de 98 000 \$ pour réduire ses dépenses courantes lors de la fermeture de la salle Odysée du 23 août au 11 octobre 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation du centre culturel de Gatineau désire faire le premier remboursement de 35 011 \$ à la Ville de Gatineau pour l'emprunt de 168 000 \$ fait pour les rénovations de la salle Odysée :

#### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'accepter le dépôt du rapport d'activité 2016 de la Corporation du centre culturel de Gatineau;
- d'approprier la somme de 240 411 \$ à même le surplus affecté à la Maison de la culture de Gatineau afin de permettre l'acquisition de matériel qui servira au bon fonctionnement de la Corporation du centre culturel de Gatineau pour un montant de 57 400 \$;
- de verser un montant de 50 000 \$ à la Corporation du centre culturel de Gatineau pour les activités entourant le 25<sup>e</sup> anniversaire de la Maison de la culture de Gatineau;

- de verser un montant de 98 000 \$ à la Corporation du centre culturel de Gatineau pour réduire ses dépenses courantes lors de la fermeture de la salle Odyssée prévue du 23 août au 11 octobre 2017;
- de procéder au premier remboursement de 35 011 \$ à la Ville de Gatineau pour l'emprunt de 168 000 \$ fait pour les rénovations de la salle Odyssée.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables pour donner suite à la présente.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2017-413\*

**ENTENTES POUR LA GESTION DE JARDINS COMMUNAUTAIRES -  
VERSEMENT DES CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES GESTIONNAIRES DES  
JARDINS COMMUNAUTAIRES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau désire associer les organismes aux enjeux municipaux, dont les jardins communautaires et collectifs;

**CONSIDÉRANT QUE** les jardins communautaires et collectifs ont un impact important auprès des communautés, des organismes et des citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** deux organismes désirent assumer la gestion des nouveaux jardins aménagés par la Ville en 2016 et qu'un jardin doit déménager;

**CONSIDÉRANT QUE** des protocoles d'entente sont actuellement en vigueur avec les organismes gestionnaires des jardins communautaires et collectifs existants;

**CONSIDÉRANT QUE** ces protocoles prévoient un soutien financier pour l'opérationnalisation des jardins communautaires et collectifs :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'entériner les protocoles d'entente avec le Centre action générations des aînés de la Vallée-de-la-Lièvre (jardin communautaire et collectif – Parc Gendron), l'Association des résidents du Plateau (jardin communautaire – Parc Central du Plateau) et l'Association des résidents de l'Île-de-Hull (jardin communautaire – Parc Sainte-Bernadette);
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente avec le Centre action générations des aînés de la Vallée-de-la-Lièvre, afin de lui confier la gestion du jardin communautaire au parc Gendron;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente avec l'Association des résidents du Plateau, afin de lui confier la gestion du jardin communautaire au parc Central du Plateau;

- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente avec l'Association des résidents de l'Île-de-Hull, afin de lui confier l'aménagement et la gestion du jardin communautaire au parc Sainte-Bernadette;
- d'autoriser le trésorier à verser, à chaque organisme responsable des jardins mentionnés ci-dessous, la contribution recommandée par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, conditionnellement à la réception du bilan annuel et financier de l'année antérieure ainsi qu'à la signature d'une entente entre la Ville et l'organisme gestionnaire, et ce, sur présentation de pièces de comptes à payer préparées par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés :
  - Enviro Éduc-Action  
pour le jardin collectif North  
**1 100 \$**
  - Groupe Communautaire Deschênes  
pour le jardin collectif Deschênes  
**700 \$**
  - Association des citoyennes et des citoyens du quartier du Ruisseau  
pour le jardin communautaire du Ruisseau  
**600 \$**
  - Le Boulev'Art de la Vallée  
pour le jardin collectif du Boulev'Art  
**500 \$**
  - Centre action générations des aînés de la Vallée-de-la-Lièvre  
pour le jardin communautaire et collectif au parc Gendron  
**1 500 \$**
  - Association des résidents du Plateau  
pour le jardin communautaire Serge Bertrand et parc Central du Plateau  
**1 500 \$**
  - Association des résidents de l'Île-de-Hull  
pour les jardins communautaires Marie-Le Franc et Reboul  
**26 200 \$**
  - Corporation des aînés de la Cabane en bois rond inc.  
pour le jardin Corpojardin  
**1 500 \$**
  - Entre Deux Roues  
pour le jardin communautaire Entre 2 fleurs  
**600 \$**
  - Maison de l'Amitié  
pour le jardin communautaire au Cœur de Jean-Dallaire  
**900 \$**
  - Coopérative de solidarité bio équitable de l'Outaouais (CBIO)  
pour le jardin communautaire Mont-Bleu  
**800 \$**
  - Association des résidents des Jardins Tâché  
pour le jardin Entre bettes et voisins de Val-Tétreau  
**700 \$**

- La Pointe aux jeunes  
pour le jardin communautaire de Val-d'Oise  
**600 \$**
- Le Centre d'animation familiale  
pour le jardin communautaire des Petites sœurs  
**600 \$**
- Maison de Quartier Notre-Dame  
pour le jardin communautaire de l'Amicale du parc Sanscartier  
**600 \$**
- Comité de vie de Quartier du Vieux-Gatineau  
pour le jardin communautaire Magnus  
**700 \$**
- Solidarité Gatineau Ouest  
pour le jardin communautaire Tecumseh  
**800 \$**

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-71432-971	39 900 \$	Agriculture urbaine - Contributions

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

<b>POSTE</b>	<b>DÉBIT</b>	<b>CRÉDIT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-71432-419	26 000 \$		Agriculture urbaine - Autres services professionnels et administratifs
02-71432-542	4 720 \$		Agriculture urbaine – Entretien - Équipements
02-71432-645	8 880 \$		Agriculture urbaine - Fournitures spécialisées
02-71432-971		39 600 \$	Agriculture urbaine - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mai 2017.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

**Adoptée**

CE-2017-414\*

**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE LA VILLE DE GATINEAU POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2016**

**CONSIDÉRANT QU'**en conformité avec les termes de l'article 108 de la Loi sur les cités et villes, ce conseil a retenu les services de la firme de comptables professionnels agréés Deloitte pour effectuer la vérification des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2016;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 105.1 de la même loi, le trésorier doit, lors d'une séance du conseil, déposer le rapport financier, le rapport de l'auditeur indépendant et le rapport du vérificateur général;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis a été publié dans les journaux locaux à l'effet que le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant ainsi que le rapport du vérificateur général seraient déposés à la séance du conseil municipal du 16 mai 2017 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité, le Comité de vérification et le Comité des immobilisations et du budget recommandent au conseil d'accepter le dépôt du rapport financier de la Ville de Gatineau incluant les rapports de l'auditeur indépendant et du vérificateur général pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2016.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2017-415\*

**AFFECTATIONS - EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE À DES FINS FISCALES - ANNÉE 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** les résultats financiers de la Ville de Gatineau pour l'année 2016 démontrent des surplus disponibles pour affectations;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de virer des surplus à de fins spécifiques afin de prévoir les crédits budgétaires nécessaires aux coûts futurs reliés à différentes activités municipales et pour respecter les engagements reliés aux directives et résolutions ainsi que pour respecter certaines clauses de protocoles d'ententes ou de contrats antérieurs :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ainsi que le Comité des immobilisations et du budget recommandent au conseil d'approuver le transfert du surplus libre disponible aux surplus affectés de la Ville de Gatineau, et ce, en fonction des montants indiqués ci-dessous afin de verser aux réserves les sommes prévues au budget ou selon les politiques en vigueur :

1.	Cycle de vie des nouveaux immeubles et équipements	3 414 343 \$
2.	Vente de propriétés et taxes municipales pour le développement des parcs industriels (CM-2011-695 du 30 août 2011)	2 525 187 \$
3.	Revenus de taxes provenant du centre-ville pour les projets de développement du plan d'investissements (CM-2014-897 du 9 décembre 2014)	1 800 000 \$
4.	Vente de propriétés versées à la réserve pour acquisitions stratégiques	1 427 204 \$
5.	Compte en dépôt – Assurances collectives	898 780 \$
6.	Développement économique	789 512 \$
7.	Fonds auto-assurance - Avance incendie Brabant	689 117 \$
8.	Élections 2017 (CM-2017-150 du 14 février 2017)	500 000 \$
9.	Remboursements des emprunts temporaires au surplus libre	386 013 \$
10.	Maison de la culture – Fonds des dépenses en immobilisations	240 411 \$
11.	Remboursements de surdimensions en réduction de la dette	168 018 \$
12.	Réserve - Festival de montgolfières	112 645 \$
13.	Aménagement des berges – Rue Jacques-Cartier (CM-2006-839 du 3 octobre 2006)	38 755 \$

Le trésorier est autorisé à approprier la somme de 38 755 \$ provenant du surplus affecté Aménagement des berges – Rue Jacques-Cartier afin de réduire les emprunts nécessaires pour les travaux prévus au règlement numéro 363-2006 – Travaux de réaménagement d'un tronçon de la rue Jacques-Cartier.

De plus, ce comité recommande au conseil d'approuver le transfert du surplus libre disponible aux surplus affectés de la Ville de Gatineau, et ce, en fonction des montants indiqués ci-dessous afin de respecter les ententes contractuelles ainsi que le report des budgets pour les projets en cours de réalisation :

• Engagements contractuels et commandes en cours	8 417 912 \$
• Report des budgets pour les projets en cours de réalisation	11 302 866 \$

Le trésorier est également autorisé à verser les sommes nécessaires au budget pour les éléments inclus dans les projets en cours.

Enfin, le trésorier est autorisé à affecter le surplus net 2016 de 6 912 433 \$ d'un montant de 3 000 000 \$ au plan d'investissements des projets de développement (CM-2014-897 du 9 décembre 2014).

L'utilisation du solde de 3 912 433 \$ fera l'objet de discussions lors des séances de travail du budget 2018.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables pour donner suite à la présente.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2017-416\*

**RADIATION - COMPTES À RECEVOIR 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de la préparation des états financiers, le Service des finances a analysé les différentes créances à recevoir et certaines sont considérées comme étant des créances irrécouvrables pour lesquelles il devient nécessaire de procéder à la radiation :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à effectuer les écritures comptables requises afin de procéder à la radiation des différentes créances à recevoir inscrites sur les listes des radiations du 31 décembre 2016.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 mai 2017.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2017-417\*

**ADOPTION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LA MARINA DU QUARTIER ÉTABLISSANT LES MODALITÉS DE GESTION, D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN D'UNE NOUVELLE HALTE NAUTIQUE EN BORDURE DE LA RIVIÈRE GATINEAU À L'EST DU PONT LADY-ABERDEEN**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre des travaux d'embellissement et de réaménagement de la rue Jacques-Cartier, la Ville de Gatineau a accepté, auprès des ayants droit de la rue Jacques-Cartier, la construction d'une halte nautique;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau accepte de construire une halte nautique en bordure de la rivière Gatineau en face des résidences 967 et 975 de la rue Jacques-Cartier;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau désire confier, à certaines conditions, la gestion, l'exploitation et l'entretien de la halte nautique à la Marina du quartier;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est propriétaire des berges où sera située la halte nautique;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a signé un bail d'occupation du lit de la rivière Gatineau avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques aux fins du protocole :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la Marina du quartier établissant les modalités de gestion, d'exploitation et d'entretien d'une nouvelle halte nautique en bordure de la rivière Gatineau, à l'est du pont Lady-Aberdeen.
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer l'entente.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2017-418\*

**ENTENTE SPÉCIFIQUE CONCERNANT LE DÉVELOPPEMENT DE L'OBSERVATOIRE DU DÉVELOPPEMENT DE L'OUTAOUAIS ENTRE LA VILLE DE GATINEAU, L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS ET LA FONDATION DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Université du Québec en Outaouais et la Ville de Gatineau ont convenu d'une entente de partenariat en décembre 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau se voit conférer le pouvoir en vertu du paragraphe 2 de l'article 91 de la Loi sur les compétences municipales L.R.Q., c. C-47.1, d'accorder une aide dans la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

**CONSIDÉRANT** la mise sur pied d'un Comité de suivi pour assurer la mise en œuvre de l'entente de partenariat où chacune des parties est représentée par des membres de leur haute direction respective;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Université du Québec en Outaouais cherche à développer un observatoire ayant pour but de recenser, de colliger, d'analyser et de rendre accessible les informations et les connaissances sur un phénomène social, culturel ou scientifique;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau et l'Université du Québec en Outaouais se sont entendues pour aller de l'avant avec le projet de développement de l'Observatoire du développement de l'Outaouais :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente spécifique concernant le développement de l'Observatoire du développement de l'Outaouais entre la Ville de Gatineau, l'Université du Québec en Outaouais et la Fondation de l'Université du Québec en Outaouais;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer l'entente spécifique;
- d'autoriser le trésorier à verser pour l'année 2017 la somme de 100 000 \$ sur présentation d'une pièce justificative préparée par le centre de services de Hull et à prévoir au budget les sommes nécessaires pour les années 2018, 2019, 2020 et 2021.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11600-971	100 000 \$	Subventions diverses - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mai 2017.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2017-419\*

**MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT QUE** le poste de formateur (poste numéro STP-PRO-010) est devenu vacant;

**CONSIDÉRANT QUE** le poste de responsable, Soutien technique en administration (poste numéro STP-CAD-035) est devenu vacant;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des travaux publics a procédé à un exercice d'analyse de besoin en effectifs :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil de modifier la structure organisationnelle du Service des travaux publics de la façon suivante :

- Abolition du poste de responsable, Soutien technique en administration (poste numéro STP-CAD-035 au plan d'effectifs des cadres) situé à la classe 2 de l'échelle salariale des cadres et présentement vacant;
- Abolition du poste de formateur (poste numéro STP-PRO-010 au plan d'effectifs des professionnels) situé à la classe 2 de l'échelle salariale des professionnels et présentement vacant;
- Création d'un poste de coordonnateur, Amélioration continue (poste numéro STP-PRO-018 au plan d'effectifs des professionnels) situé à la classe 3 de l'échelle salariale des professionnels, sous la gouverne du responsable, Support organisationnel.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service des travaux publics.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mai 2017.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2017-420\*

**MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICES JURIDIQUES - COUR MUNICIPALE**

**CONSIDÉRANT QUE** les Services juridiques ont procédé à un exercice d'évaluation de ses besoins à la Cour municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** le poste de secrétaire II (poste numéro COR-BLC-001) est devenu vacant :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil de modifier la structure organisationnelle des Services juridiques, Cour municipale de la façon suivante :

- Abolir le poste de secrétaire II (poste numéro COR-BLC-001 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 6 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du greffier, Cour municipale qui est présentement vacant;
- Créer un poste de secrétaire I (poste numéro COR-BLC-033 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 5 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du greffier, Cour municipale.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du service concerné.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mai 2017.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2017-421\*

**MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

**CONSIDÉRANT QUE** le poste de technicien aux projets édifices (poste numéro SIS-BLC-026) est devenu vacant;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des infrastructures a procédé à un exercice d'évaluation de ses besoins :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil municipal de modifier la structure organisationnelle du Service des infrastructures de la façon suivante :

- Abolir le poste de technicien aux projets édifices (poste numéro SIS-BLC-026 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 9 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du coordonnateur de projets, Parc immobilier qui est présentement vacant;
- Création d'un poste de coordonnateur de projets, parc immobilier (poste numéro SIS-PRO-048 au plan d'effectifs des professionnels) situé à la classe 4 de l'échelle salariale des professionnels, sous la gouverne du chef de division, Parc immobilier.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du service concerné.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mai 2017.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2017-422\*

**MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DE L'INFORMATIQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de l'informatique a procédé à un exercice d'analyse de besoin en effectifs :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil de modifier la structure organisationnelle du Service de l'informatique de la façon suivante :

- Création d'un poste de conseiller en système d'information (poste numéro INF-PRO-008 au plan d'effectifs des professionnels) situé à la classe 3 de l'échelle salariale des professionnels, sous la gouverne du chef de division, Développement.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service de l'informatique.

Les fonds à cette fin, pour la durée du déploiement du Système intégré du Service de l'urbanisme et du développement durable, seront pris à même le poste budgétaire 18-17008 du Plan directeur informatique. Par la suite, les fonds seront pris à même le budget d'opération du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mai 2017.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2017-423\*

**MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a procédé à un exercice d'analyse des besoins opérationnels de l'organisation en matière de gestion de la prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles;

**CONSIDÉRANT** l'analyse de la structure et les recommandations avancées par la firme spécialisée Morneau Shepell;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ajout de ressources devrait avoir un impact positif pour une diminution des coûts associés aux accidents de travail et invalidité :

## PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité recommande au conseil de modifier la structure organisationnelle du Service des ressources humaines de la façon suivante :

- Création d'un poste de conseiller en ressources humaines, Administration et réclamation (poste numéro SRH-CAD-031 au plan d'effectifs des cadres) situé à la classe 3 de l'échelle salariale des cadres sous la gouverne du chef de section, Santé et sécurité;
- Création d'un poste de conseiller en ressources humaines, Prévention (poste numéro SRH-CAD-032 au plan d'effectifs des cadres) situé à la classe 3 de l'échelle salariale des cadres sous la gouverne du chef de section, Santé et sécurité;
- Création d'un poste de technicien en prévention (poste numéro SRH-BLC-044 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 7 (à être confirmé par le Service des ressources humaines) de l'échelle salariale des cols blancs sous la gouverne du conseiller en ressources humaines, Prévention;
- Création temporaire pour une période de deux ans d'un poste de conseiller en ressources humaines, Prévention, situé à la classe 3 de l'échelle salariale des cadres sous la gouverne du chef de section, Santé et sécurité;
- Rattachement administratif de trois postes de technicien en gestion de l'invalidité (postes numéros SRH-BLC-010, SRH-BLC-011 et SRH-BLC-016 au plan d'effectifs des cols blancs), présentement détenus par madame Julie Viau, madame Josée Boudreault et madame Mayra Gutiérrez, sous la gouverne partagée des trois conseillers en ressources humaines, Administration et réclamation.

Le trésorier est autorisé à faire un emprunt temporaire au surplus accumulé pour le montant total des aménagements, mobiliers et salaires des deux premières années et à renflouer l'emprunt sur trois ans débutant à l'an trois à partir des économies sur la cotisation à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service des ressources humaines.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mai 2017.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2017-424\*

**ACQUISITION DU LOT 1 087 006 DU CADASTRE DU QUÉBEC ET ENTENTE DE RÉGLEMENT HORS COUR**

**CONSIDÉRANT** la requête introductive d'instance instituée par 1467-9062 Québec inc. contre la Ville de Gatineau quant au lot 1 087 006 du cadastre du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le dossier n'était pas encore fixé pour procès devant la Cour supérieure;

**CONSIDÉRANT** les réclamations respectives des parties;

**CONSIDÉRANT** les discussions survenues afin de régler le présent dossier à l'amiable;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la Ville de Gatineau de procéder à l'acquisition, en règlement final du dossier, du lot 1 087 006 du cadastre du Québec;

**CONSIDÉRANT** l'entente de principe conclue à cet égard, le tout sous réserve d'une ratification du comité exécutif et du conseil municipal de la Ville de Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'accepter le règlement hors cour et la promesse de vente relatifs au présent dossier;
- d'autoriser le Service des affaires juridiques à signer l'ensemble de la documentation nécessaire afin de donner suite au règlement hors cour et à la promesse de vente;
- d'autoriser le trésorier à puiser le montant de 712 500 \$ à même la réserve acquisition de propriétés ou à même les produits de disposition de l'année courante advenant que la Ville dispose de propriétés en cours d'année et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mai 2017.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2017-425\*

**ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTÉ - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET RÉSIDENTIEL DOMAINE DU VIEUX-PORT II, PHASE 5 - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - MIREILLE APOLLON**

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie 3223701 Canada inc. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux dans le projet Domaine du Vieux-Port II, phase 5;

**CONSIDÉRANT QU'**une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie 3223701 Canada inc. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet Domaine du Vieux-Port II, phase 5 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie 3223701 Canada inc. concernant le développement domiciliaire Domaine du Vieux-Port II, phase 5, comme montré aux plans d'ensemble préparés par la firme CIMA+, portant le numéro G-13-054-01;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie précitée pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux et les rues dans le projet;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que la Ville de Gatineau ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que la Ville de Gatineau s'engage à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales qui seront construits dans le présent projet et qui lui seront cédés, et à les inscrire à son registre d'exploitation et d'entretien;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que ce projet fera partie du plan de gestion des débordements mentionné à la résolution numéro CM-2014-936 du 9 décembre 2014 et que les débits d'eaux usées de ce projet seront comptabilisés au bilan des débits du plan;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que la Ville s'engage à respecter les exigences de rejet et de débordement qui seront données pour le nouveau poste de pompage à être construit dans le projet, à mettre en œuvre le programme de suivi du nouvel ouvrage, à lui transmettre les résultats du programme de suivi et à effectuer l'évaluation de la capacité du nouveau poste de pompage et de son trop-plein (étalonnage) après la mise en service de l'ouvrage et à retourner les fiches révisées au ministère du Développement durable, de l'Environnement, et de la Lutte contre les changements climatiques;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'autoriser la compagnie précitée à faire préparer, également à ses frais, les cahiers des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme d'experts-conseils CIMA+;
- d'entériner la demande de la compagnie précitée visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme d'experts-conseils CIMA+ et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme d'experts-conseils Les services EXP inc. pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;

- d'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue, conformément aux plans qui seront approuvés par le service des infrastructures;
- d'exiger que la compagnie, ses ayants droit et héritiers légaux cèdent à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, les rues, les services municipaux, les passages piétonniers, le terrain requis pour la construction du poste de pompage d'égout sanitaire et les servitudes requises dans ce projet;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer l'entente, le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat des rues, du terrain requis pour la construction du poste de pompage d'égout sanitaire et des passages piétonniers faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront aux plans finaux qui seront déposés au Bureau de la publicité des droits;
- d'autoriser le trésorier à rembourser, sur présentation des pièces produites par le Service des infrastructures, la quote-part de la Ville reliée à la construction d'une piste multifonctionnelle le long du boulevard Saint-Joseph, jusqu'à concurrence de 75 000 \$ :

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
Fonds de roulement	75 000 \$	Quote-part - Piste multifonctionnelle - Projet Domaine du Vieux-Port II

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mai 2017.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2017-426\*

**RÉAFFECTATION DES FONDS POUR LA RÉALISATION DES MISES À NIVEAU DE L'ÉCLAIRAGE DE QUATRE TERRAINS DE TENNIS**

**CONSIDÉRANT QUE** l'évaluation des systèmes d'éclairage des terrains de tennis aux parcs de l'Île, Fontaine et Riviera ainsi qu'à l'école secondaire Hormidas-Gamelin a été complétée par le consultant mandaté à cette fin par le Service des infrastructures;

**CONSIDÉRANT QUE** l'évaluation du coût des correctifs nécessaires requière des fonds supplémentaires d'environ 190 000 \$ en vue de réaliser ces travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** des fonds provenant de soldes de projets similaires sont disponibles pour compléter le montage financier déjà prévu au Plan quadriennal des parcs;

**CONSIDÉRANT QUE** madame la conseillère Denise Laferrière, a donné son accord pour que l'on transfère un montant de 118 000 \$, provenant du Fonds de développement des communautés du district électoral de Hull-Wright - Projet d'épicerie de l'Île au projet de modifications de l'éclairage du terrain de tennis au parc de l'Île;

**CONSIDÉRANT QUE** les correctifs des systèmes d'éclairage des terrains de tennis sont demandés et attendus par les usagers et les organismes du milieu depuis plusieurs années :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'affecter les soldes des projets complétés au parc Jack-Eyamie au montant de 28 173,01 \$ et au parc Limbour au montant de 42 900,25 \$, prévus au plan quadriennal des parcs en vue de la réalisation des travaux de mise à niveau des systèmes d'éclairage de quatre sites de tennis;
- d'autoriser le transfert de la somme de 118 000 \$ du Fonds de développement des communautés du district électoral de Hull-Wright - Projet d'épicerie de l'Île au projet de modifications de l'éclairage du terrain de tennis au parc de l'Île;
- d'autoriser le trésorier à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mai 2017.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2017-427\*

**RECONNAISSANCE DE MONSIEUR PAUL ROUX AU PROGRAMME ÉCRIVAIN EN RÉSIDENCE 2017 DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE GATINEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** la bibliothèque municipale de Gatineau a organisé une première résidence d'écrivain en 2009;

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agit en 2017 de la neuvième année consécutive où la bibliothèque municipale de Gatineau organise une telle résidence;

**CONSIDÉRANT QUE** la réalisation de ce programme encourage les auteurs d'ici à créer des textes et à rencontrer le public de Gatineau dans le but de discuter littérature;

**CONSIDÉRANT QUE** la résidence de cette année se réalisera par une série d'activités qui auront lieu au cours du mois d'octobre 2017 et qui culmineront pendant la Semaine des bibliothèques publiques du Québec qui se déroulera du 21 au 28 octobre 2017;

**CONSIDÉRANT** par ailleurs que la bibliothèque entend poursuivre ce programme d'écrivain en résidence en 2017 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- de reconnaître et féliciter monsieur Paul Roux en tant qu'écrivain en résidence 2017 de la bibliothèque municipale de Gatineau lors du conseil municipal du 16 mai 2017;
- d'autoriser le trésorier à verser la somme de 2 500 \$ à monsieur Paul Roux sur présentation d'une pièce de compte à payer préparée par le Service des arts, de la culture et des lettres.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-72251-432	2 500 \$	Promotion bibliothèque et lecture - Activités d'animation

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

<b>POSTE</b>	<b>DÉBIT</b>	<b>CRÉDIT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-72011-999	2 500 \$		Politique culturelle - Autres
02-72251-432		2 500 \$	Promotion bibliothèque et lecture - Activités d'animation

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mai 2017.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2017-428\*

**ADOPTION DE LA PÉRIODE D'AMNISTIE DES BIBLIOTHÈQUES DU VENDREDI 2 JUIN AU VENDREDI 9 JUIN, POUR LES ABONNÉS ET USAGERS ACTUELS ET ANTÉRIEURS DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE GATINEAU**

**CONSIDÉRANT** l'importance et la diversité des missions de la bibliothèque publique auprès de la population : information, alphabétisation, savoir, éducation et culture;

**CONSIDÉRANT QUE** la bibliothèque publique est le lieu privilégié pour accéder à l'information sous toutes ses formes;

**CONSIDÉRANT QUE** la bibliothèque publique est un levier économique essentiel pour une municipalité et qu'elle est un instrument du développement du savoir et de la connaissance pour les citoyens de tous les âges;

**CONSIDÉRANT QUE** la bibliothèque publique est un équipement culturel essentiel dans une municipalité et qu'elle est l'outil par excellence du développement culturel des citoyens;

**CONSIDÉRANT** l'importance d'encourager les citoyens à utiliser les services de la bibliothèque et d'améliorer l'accessibilité de la bibliothèque aux citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** donner l'accès universel au savoir se traduit par une meilleure compréhension du monde contemporain et de ses enjeux :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'adopter la période d'amnistie du vendredi 2 juin au vendredi 9 juin, soit la semaine précédant le lancement du Club de lecture estival;
- d'autoriser, de soutenir et d'appuyer le Service des arts, de la culture et des lettres à mettre en place l'évènement Par ici l'amnistie!

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mai 2017.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2017-429\*

**PARTICIPATION DE LA VILLE DE GATINEAU - 100 000 \$ AU FONDS DE SECOURS DE LA CROIX-ROUGE POUR LES SINISTRÉS DES INONDATIONS 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a durement été touchée par les inondations du printemps 2017 et qu'elle désire appuyer le Fonds de secours pour les sinistrés des inondations printanières 2017 de la Croix-Rouge :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil municipal d'accorder une somme de 100 000 \$ au Fonds de secours pour les sinistrés des inondations printanières 2017 de la Croix-Rouge.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque au montant de 100 000 \$ à l'ordre de la Croix-Rouge, pour le Fonds de secours pour les sinistrés des inondations printanières 2017.

Le trésorier est également autorisé à puiser la somme de 100 000\$ à même les imprévus 02-99900-999 et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-11600-971	100 000 \$	Subventions diverses - Contributions

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

<b>POSTE</b>	<b>DÉBIT</b>	<b>CRÉDIT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-99900-999	100 000 \$		Imprévus - Autres
02-11600-971		100 000 \$	Subventions diverses - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mai 2017.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2017-430\*

**FESTIVITÉS DU 150<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE LA CONFÉDÉRATION CANADIENNE - PARTENARIAT AVEC LA FONDATION COMMUNAUTAIRE D'OTTAWA (PHILANTHROPIE OUTAOUAIS) POUR LE FONDS COMMUNAUTAIRE DANS LE CADRE DU 150<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DU CANADA**

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement fédéral a développé le programme Fonds communautaire pour le 150<sup>e</sup> anniversaire du Canada via les Fondations communautaires du Canada;

**CONSIDÉRANT QUE** cinq organismes de Gatineau ont vu leurs projets retenus;

**CONSIDÉRANT QUE** la particularité du Fonds communautaire pour le 150<sup>e</sup> est de fournir une contribution de contrepartie en argent ou en nature, égale à la valeur de la subvention;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité du 150<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération canadienne appuie les projets :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'accepter de verser à la Fondation communautaire Ottawa (Philanthropie Outaouais) la contribution de contrepartie de 32 500 \$ pour les cinq projets suivants : Orchestre symphonique des jeunes de l'Outaouais (7 500 \$), le Théâtre Dérives urbaines (7 500 \$), l'Association des résidents du Plateau (5 000 \$), La Légion royale canadienne d'Aylmer – Filiale 33 (7 500 \$) et la Coopérative de solidarité de la Ferme Moore (5 000 \$);
- de modifier les résolutions suivantes :
  - Résolution numéro CM-2016-926 du 15 novembre 2016 afin de réduire la subvention au Théâtre de Dérives urbaines de 10 000 \$ à 2 500 \$ pour permettre de verser la contrepartie au montant de 7 500 \$ à la Fondation communautaire Ottawa (Philanthropie Outaouais);
  - Résolutions numéros CM-2017-72 et CM-2017-329 du 24 janvier 2017 et 11 avril 2017 afin d'annuler les subventions respectives de 3 000 \$ et 1 500 \$ à l'Association des résidents du Plateau pour permettre de verser la contrepartie au montant de 4 500 \$ à la Fondation communautaire Ottawa (Philanthropie Outaouais);
  - Résolution numéro CM-2017-75 du 24 janvier 2017 afin de réduire la subvention à l'Orchestre symphonique des jeunes de l'Outaouais de 19 300 \$ à 11 800 \$ pour permettre de verser la contrepartie au montant de 7 500 \$ à la Fondation communautaire Ottawa (Philanthropie Outaouais);
- d'autoriser le directeur du centre de services de Hull ou son représentant à signer l'entente de partenariat avec la Fondation communautaire Ottawa (Philanthropie Outaouais);
- d'autoriser le trésorier à verser à la Fondation communautaire Ottawa (Philanthropie Outaouais) la somme de 32 500 \$ sur présentation d'une pièce de compte à payer préparée par le centre de services de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71433-972	32 500 \$	150 <sup>e</sup> de la Confédération canadienne - Subventions

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-70046-971	4 500 \$		Cadre de soutien des loisirs, des sports et du plein air - Contributions
02-71433-319	11 500 \$		150 <sup>e</sup> de la Confédération canadienne - Autres déplacements
02-72110-972	7 500 \$		Soutien aux organismes culturels et développement - Subventions
02-79932-972	3 500 \$		Monsieur le conseiller Mike Duggan – District électoral de Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79934-972	500 \$		Monsieur le conseiller Maxime Tremblay – District électoral du Plateau - Aménagement - Subventions
02-79935-972	4 000 \$		Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin – District électoral du Manoir-des-Trembles–Val-Tétreau – Aménagement - Subventions
02-79937-972	1 000 \$		Madame la conseillère Louise Boudrias – District électoral du Parc-de-la-Montagne–Saint-Raymond - Aménagement - Subventions
02-71433-972		32 500 \$	150 <sup>e</sup> de la Confédération canadienne-Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mai 2017.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2017-431\*

**MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DES COMMUNICATIONS - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES**

**CONSIDÉRANT** le partage des responsabilités établi en vertu de la Politique de communication;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des communications a procédé à un exercice de révision de son offre de service et une évaluation de ces besoins;

**CONSIDÉRANT QUE** le poste de commis de bureau (poste numéro COM-BLC-001) deviendra prochainement vacant :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil municipal de modifier la structure organisationnelle du Service des communications et du Service des arts, de la culture et des lettres de la façon suivante :

Service des communications :

- Abolir le poste de commis de bureau (poste numéro COM-BLC-001 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 2 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du chef de section, Communications événementielles;
- Abolir le poste de préposé à l'accueil (poste numéro COM-BLC-014 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 1 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du chef de section, Communications événementielles. En respect de l'article 39.03 de la convention collective des cols blancs, la titulaire actuelle du poste sera affectée à des tâches administratives jusqu'à ce qu'elle obtienne un poste en vertu de l'article 10 de la convention collective des cols blancs;
- Créer un poste d'agent de communication (poste numéro COM-BLC-019 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 10 de l'échelle salariale des cols blancs, sous la gouverne du responsable, Relations avec les médias;

Service des arts, de la culture et des lettres :

- Rattachement administratif du poste d'agent de marketing (poste numéro ART-BLC-060 au plan d'effectifs des cols blancs) détenu par madame Hélène Lachance, sous la gouverne du chef de section, Information et promotion au Service des communications et le renommer agent de communication. Le poste sera renuméroté sous le poste numéro COM-BLC-020 au plan d'effectifs des cols blancs.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme des services concernés.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des services concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mai 2017.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

---

**GILLES CARPENTIER**  
Conseiller et vice-président  
Comité exécutif

---

**M<sup>e</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif